



**CONSULTATION SUR LA STRATÉGIE CANADIENNE  
DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

**Mémoire de la Fédération des cégeps  
Présenté au Comité permanent des ressources humaines,  
du développement des compétences, du développement social  
et de la condition des personnes handicapées**

**Février 2017**

**Recherche et rédaction**

Geneviève Rey-Lescure, Fédération des cégeps

**Collaboration**

Isabelle Laurent, Fédération des cégeps

**Révision linguistique**

Christian Van Nuffel, Fédération des cégeps

**Mise en page**

Elizabeth Ledoux, Fédération des cégeps

Fédération des cégeps  
500, boulevard Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2P 1E7  
Téléphone : 514-381-8631  
Télécopieur : 514-381-2263  
[www.fedecegeps.qc.ca](http://www.fedecegeps.qc.ca)

© Fédération des cégeps

DM 63861

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de services aux entreprises, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de technologies de l'information, de recherche, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives.

## **INTRODUCTION**

La Fédération des cégeps, porte-parole des 48 collèges publics québécois, a pris connaissance avec intérêt de la démarche de consultation publique lancée par le gouvernement fédéral, en faveur de l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Elle se réjouit que l'amorce de ce dialogue lui donne l'occasion de lui présenter les principales formes de contribution que peuvent offrir les collèges à la société canadienne en ce domaine, de même que ses recommandations pour en augmenter les retombées positives.

À l'instar de nombreux chercheurs et experts, la Fédération des cégeps croit fermement que la réduction des inégalités socioéconomiques au sein de la société canadienne ne saurait se passer d'un système d'éducation de haut calibre, accessible au plus grand nombre. Le réseau collégial public québécois a pour mission première, depuis sa création en 1967, d'offrir une chance égale de réussite éducative à tous les étudiants qui le fréquentent, peu importe leur origine et leur parcours. Bien que l'éradication de la pauvreté exige des efforts de chacun des paliers gouvernementaux, en partenariat avec tous les acteurs concernés, il est incontestable que le gouvernement fédéral possède des prérogatives exclusives lui permettant d'intervenir de manière ciblée et se trouve donc particulièrement bien positionné pour agir à cet égard. Soulignons également que le Canada est lié, sur le plan international, par diverses obligations en matière de droit de la personne dont celle de garantir un niveau de vie convenable à tous ses citoyens.

Ce mémoire vise donc à démontrer que l'éducation en général, et l'enseignement supérieur en particulier, constituent le moyen le plus sûr de briser le cycle de la pauvreté. Malgré la pertinence du choix des domaines dans lesquels le gouvernement entend intervenir, la Fédération ne se prononcera spécifiquement que sur le deuxième axe : Éducation, formation et emploi. L'analyse de celui-ci a permis de dégager certains aspects sur lesquels elle croit important d'insister :

- le soutien à l'enseignement supérieur;
- l'accès aux études postsecondaires des étudiants en situation de handicap et des étudiants autochtones;
- le renforcement des compétences linguistiques des nouveaux arrivants;
- la formation continue et la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.

## Soutenir l'enseignement supérieur : une priorité nationale

Dans une optique de prévention et de diminution de la pauvreté, l'impact positif du diplôme d'études collégiales (DEC) sur le niveau de vie a été largement démontré, par exemple, dans le rapport intitulé *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*<sup>1</sup>, publié par KPMG-SECOR en 2014. Cette analyse révèle notamment que les détenteurs d'un diplôme d'études postsecondaires s'intègrent mieux au marché du travail et affichent un taux d'emploi nettement supérieur à ceux possédant uniquement un diplôme d'études secondaires (DES), soit 70,9 % contre 58,7 % respectivement. En outre, les détenteurs d'un DEC enregistrent un taux de chômage moins élevé que les détenteurs d'un DES, celui-ci étant de 33 % plus élevé que celui des diplômés du niveau collégial. Autrement dit, il apparaît que le risque d'être victime de pauvreté persistante est inversement proportionnel au niveau de scolarité.

L'engagement fédéral de majorer les bourses d'études canadiennes, d'alléger le processus de remboursement de la dette étudiante, d'éliminer les crédits d'impôts pour études et pour manuels, ce qui a dégagé des économies substantielles aussitôt réinvesties, représentent autant de mesures auxquelles souscrit la Fédération puisqu'elles visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur.

Elle souhaite toutefois que la prochaine stratégie confirme encore plus fermement le rôle que joue l'éducation postsecondaire pour infléchir les réalités préjudiciables à l'insertion socioéconomique de nombreux segments de la population. Et qu'afin de pérenniser cette reconnaissance, le gouvernement fédéral injecte des fonds supplémentaires au Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) dont les sommes allouées aux provinces servent notamment à financer l'éducation postsecondaire. Comme le rappelle l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, dans sa Déclaration concernant le budget fédéral de 2017-2018, le sous-financement des universités et des collèges du Canada tient, pour une large part, à la diminution des transferts de fonds du gouvernement fédéral aux provinces depuis les années 1990<sup>2</sup>. En outre, depuis 2009-2010, la hausse annuelle du TCPS, dont la révision n'est prévue qu'en 2024 lors du réexamen du transfert, est fixée à 3 %, ce qui est sous la tendance de la croissance économique. Autrement dit, lorsque l'évolution annuelle du TCPS est analysée en tenant compte des effets de l'inflation au cours d'une même période, il apparaît que ce transfert a progressivement perdu de la valeur, dans un contexte où les effectifs étudiants tendent à croître<sup>3</sup>. Bien qu'une augmentation des transferts ne pourra compenser les faiblesses inhérentes au mécanisme de redistribution fédéral et esquiver la réalité selon laquelle le financement direct de l'enseignement supérieur relève des provinces, il est permis d'espérer qu'une bonification significative permettrait de redresser au moins en partie le déséquilibre actuel.

---

<sup>1</sup> KPMG-SECOR. (2014). *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, Étude commandée par la Fédération des cégeps et le Réseau Trans-tech.

<sup>2</sup> ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ. (2016). *Déclaration concernant le budget fédéral de 2017-2018*.

<sup>3</sup> GODBOUT, Luc et Suzie Cerny. (2015). *Les transferts fédéraux : évolution et perspectives pour le Québec*. Document de travail. Chaire en fiscalité et en finances publiques.

Dans cette optique, la Fédération des cégeps formule cette recommandation :

**PREMIÈRE RECOMMANDATION :** Que soit soulignée, dans la prochaine stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement fédéral, l'importance stratégique de l'enseignement supérieur dans l'atteinte des objectifs visés, en comprenant un énoncé clair indiquant la nécessité de réinvestir de façon importante et soutenue dans l'éducation, par le biais d'une majoration au TCPS pour le soutien à l'éducation postsecondaire.

### Soutenir la réussite des étudiants en situation de handicap

Les cégeps ont fait de l'accueil et du soutien des étudiants en situation de handicap (ESH) une priorité et ce, dans le but d'assurer une continuité avec les services qu'ils ont reçus aux niveaux primaire et secondaire et de favoriser leur employabilité. L'augmentation du nombre de ces étudiants, au sein du réseau collégial québécois, est fulgurante depuis quelques années. À l'automne 2014, on dénombrait 11 337 étudiants en situation de handicap, soit une augmentation de 770 % par rapport à 2007, alors qu'on en comptait 1 303. Dans ce contexte, beaucoup d'enseignants se sentent démunis et manquent d'outils pour soutenir ces étudiants, ce qui illustre le besoin criant de mieux les accompagner, alors que les intervenants des services adaptés peinent à le faire, en raison des ressources limitées.

Même si les cégeps déploient de nombreux services pour soutenir les ESH, il reste que ces étudiants sont plus à risque d'être confrontés à des écueils au cours de leurs études collégiales et en milieu de travail, que ce soit au moment de la réalisation de leurs stages ou à la suite de l'obtention d'un diplôme. Il importe donc de leur fournir un maximum d'outils lors de leur passage au collégial, de même que de sensibiliser et d'outiller les enseignants, les superviseurs de stages et les employeurs face à ces réalités.

En tant que signataire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Canada doit respecter ses obligations en ce qui a trait notamment à l'accès des personnes handicapées « sans discrimination et sur la base de l'égalité avec les autres, à l'enseignement tertiaire général, à la formation professionnelle, à l'enseignement pour adultes et à la formation continue [en veillant] à ce que des aménagements raisonnables soient apportés en faveur des personnes handicapées »<sup>4</sup>. C'est pourquoi la Fédération des cégeps estime que les initiatives visant à réduire la pauvreté qui afflige un grand nombre de personnes en situation de handicap, telles que recensées dans le document de discussion, sont insuffisantes et devraient comprendre des engagements fermes en faveur d'une plus grande accessibilité aux études supérieures et ce, dans l'attente de l'éventuelle Loi sur l'accessibilité que le gouvernement entend élaborer prochainement et qui établira les paramètres légaux qui consolideront cet objectif.

---

<sup>4</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES. (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. Résolution 61/106, 13 décembre 2006. Nations Unies.

La Fédération des cégeps estime donc indispensable de recommander :

**DEUXIÈME RECOMMANDATION** : Que le gouvernement fédéral majore ses investissements dans le cadre de ses ententes bilatérales sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH), lesquelles permettent aux provinces et aux territoires d'intervenir dans certains domaines ciblés pour améliorer leur employabilité, dont celui de l'éducation et de la formation.

#### Pour une plus grande accessibilité des étudiants autochtones aux études supérieures

Comme l'a souligné le rapport de la Commission de vérité et réconciliation, l'éducation constitue l'un des meilleurs moyens de contribuer au développement socioéconomique des communautés autochtones. C'est d'ailleurs pourquoi il recommande notamment d'élaborer une stratégie pour combler les disparités en matière d'éducation entre les autochtones et les non-autochtones et de l'accompagner d'un financement adéquat<sup>5</sup>. En effet, au niveau national, en 2011, la proportion des autochtones ayant obtenu un titre d'études postsecondaires (48,4 %) révélait un écart d'environ 12 % avec le pourcentage de diplômés en enseignement supérieur chez les populations non autochtones (64,7 %)<sup>6</sup>. Ces iniquités persistantes sont incompatibles avec les responsabilités historiques du Canada envers ses Premières nations et compromettent l'objectif, tel que formulé dans son dernier budget<sup>7</sup>, de rehausser la qualité de vie des collectivités autochtones.

Bien que la Fédération salue les diverses initiatives gouvernementales planifiées pour appuyer les efforts de réduction de la pauvreté chez les populations autochtones, qui devraient permettre d'atténuer en amont plusieurs des obstacles qui s'érigent en travers de leur développement politique et socioéconomique, elle considère que le gouvernement fédéral devrait en faire davantage pour encourager plus spécifiquement leur participation à l'enseignement supérieur. Estimant que l'éducation représente un vecteur d'inclusion incontournable et le meilleur moyen pour réduire le taux de pauvreté chez les Inuits et les Premières nations, la Fédération des cégeps formule donc cette recommandation :

**TROISIÈME RECOMMANDATION** : Qu'au nom des engagements historiques du Canada envers les peuples autochtones, la stratégie canadienne de réduction de la pauvreté souligne la nécessité de bonifier le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire, administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

<sup>5</sup> COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA. (2012). Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action.

<sup>6</sup> STATISTIQUE CANADA. (2011). *Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada*. Ottawa : Statistique Canada.

<sup>7</sup> GOUVERNEMENT DU CANADA. (2016). *Assurer la croissance de la classe moyenne*. Budget fédéral 2016.

## La francisation des immigrants comme vecteur d'intégration

Les collèges sont devenus, au fil du temps, des acteurs incontournables en matière d'activités de francisation et de préparation au marché du travail offertes aux immigrants et l'on a observé une augmentation soutenue du nombre d'établissements collégiaux offrant ces services, particulièrement dans les régions. La progression du volume de ces activités a également connu une croissance très importante entre 2000 et 2016<sup>8</sup>, passant d'un nombre de 2 083 personnes accueillies en francisation en 2000 à plus de 12 000 personnes en 2016. Non seulement ces services concourent-ils au renforcement des capacités linguistiques des nouveaux arrivants, mais ils permettent également à ces derniers de mieux s'approprier la culture des milieux de travail québécois. En effet, la maîtrise de la langue représente une condition essentielle à l'intégration sociale et professionnelle des personnes immigrantes, elle-même associée à la réduction du recours au chômage et des situations de sous-emploi. Bien que des lacunes à ce chapitre ne puissent à elles seules expliquer cette situation, les données de Statistique Canada démontrant que le taux de chômage des immigrants installés au Canada depuis 5 ans et moins constituait près du double de celui de la population dans son ensemble<sup>9</sup>, demeurent néanmoins éloquentes. Dans cette optique, sachant que de faibles compétences linguistiques (malgré une formation solide) ne peuvent qu'alimenter les problématiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui en découlent, il apparaît d'autant plus fondamental de soutenir davantage les services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle en majorant la compensation fédérale.

La Fédération demeure consciente que la répartition subséquente des compensations financières, reçues en vertu de l'Accord Canada-Québec pour la gestion de ses services d'intégration, demeure de compétence exclusivement provinciale. Elle estime toutefois que les engagements du gouvernement fédéral d'augmenter ses seuils d'immigration, auxquels les provinces doivent se plier, devraient être accompagnés des moyens adéquats pour soutenir et faciliter l'intégration de ces nouveaux arrivants.

En somme, favorable à la volonté du Canada d'accroître l'immigration, la Fédération des cégeps espère néanmoins que cette initiative louable se verra dotée des fonds adéquats pour soutenir le renforcement des capacités linguistiques des personnes issues de l'immigration, et émet donc cette recommandation :

---

<sup>8</sup> Les données utilisées ci-dessus proviennent des sources suivantes :

REGROUPEMENT DES COLLÈGES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN et FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2011). *Les services de francisation destinés aux personnes immigrantes offerts par les cégeps partenaires du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles : bilan de 2000 à 2010*, Montréal, Regroupement des collèges du Montréal Métropolitain et Fédération des cégeps ;

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION. (2017). *Comparaison entre les années 2015-2016 et 2016-2017, nombre de groupes de cours de français à temps complet du MIDI en milieu collégial – document de travail*, Direction générale des services de participation et d'inclusion. Document non publié.

<sup>9</sup> STATISTIQUE CANADA. (2015). <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/labor90a-fra.htm>.

**QUATRIÈME RECOMMANDATION** : Que le gouvernement fédéral travaille étroitement avec le Québec afin de mieux encourager les efforts du milieu collégial, étant donné sa prestation de services en francisation visant à soutenir l'intégration linguistique, sociale et professionnelle des nouveaux arrivants, et qu'il bonifie ses transferts dans le cadre de l'Accord Canada-Québec et ce, en cohérence avec les objectifs qu'il s'est donnés en matière de rehaussement de ses cibles globales d'admission de résidents permanents.

#### La formation continue et la reconnaissance juste et effective des qualifications professionnelles acquises à l'étranger

La Fédération des cégeps salue l'importance accordée, dans le document de discussion, à la formation continue et au perfectionnement des compétences comme vecteurs d'adaptation à l'évolution rapide du marché du travail. En effet, il est à prévoir que tôt ou tard, tout individu sur le marché de l'emploi ou devant l'intégrer au cours des prochaines années, devra se prévaloir des services donnés par la formation continue<sup>10</sup>.

Le réseau des cégeps est déjà bien au fait des difficultés particulières qui peuvent être rencontrées par plusieurs populations pour accéder au marché du travail, s'y maintenir et y progresser, parmi lesquelles on retrouve notamment les personnes issues de l'immigration, les femmes en situation monoparentale, les Autochtones et les personnes en situation de handicap. De même, il est également bien placé pour témoigner des écueils en matière de reconnaissance des acquis et des compétences, tant scolaires qu'extrascolaires, auxquels se butent plus spécifiquement les nouveaux arrivants lorsqu'ils tentent de s'intégrer à la population active.

Les services de formation continue et les formations techniques de courte durée qui sont offerts par les cégeps constituent une voie de qualification rapide accessible à ces populations. Les programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) contribuent à une meilleure insertion des travailleurs sur le marché du travail et à l'accès à des emplois spécialisés, en favorisant une plus grande polyvalence et une mobilité professionnelle accrue. Soulignons également l'existence des processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), qui peuvent y être associés, dont le cheminement constitue un levier significatif dans le parcours d'intégration sociale des personnes immigrantes<sup>11</sup>.

La Fédération se réjouit des engagements financiers pris par le gouvernement fédéral, dans son dernier budget, pour bonifier les ententes sur le développement du marché du travail et celles relatives aux Fonds canadiens pour l'emploi, destinées à soutenir l'acquisition des compétences et la formation. Elle salue également la volonté affichée du gouvernement de tenir cette année une vaste consultation avec les provinces, les territoires et les intervenants,

---

<sup>10</sup> FÉDÉRATION DES CÉGEPS. (2017). *Les cégeps : 50 ans au cœur de l'Enseignement supérieur*. Mémoire présenté au ministère des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2017-2018.

<sup>11</sup> CERAC. (2016). *Reconnaissance des parcours scolaires et expérientiels des personnes immigrantes*. Rapport de recherche.



dans le but de cerner les façons d’orienter les investissements futurs, afin de consolider les programmes d’accès au marché du travail<sup>12</sup>.

Dans le but d’améliorer les perspectives professionnelles des populations sous-représentées sur le marché du travail, la Fédération aimerait néanmoins mettre de l’avant ces deux dernières recommandations :

**CINQUIÈME RECOMMANDATION** : Que le gouvernement fédéral poursuive ses investissements en soutien à l’acquisition des compétences et en formation, afin de favoriser la requalification des personnes sous-représentées sur le marché du travail, dans le respect des modalités de l’Entente Canada-Québec 2014-2020 visant le transfert des sommes du Fonds canadien pour l’emploi, ce qui permettrait à la fois de consolider le rôle du collégial en matière de formation continue.

**SIXIÈME RECOMMANDATION** : Que le gouvernement fédéral entame une vaste réflexion avec les provinces, les territoires et les intervenants, au sujet de la reconnaissance des parcours scolaires et expérientiels des nouveaux arrivants, dans le but d’élaborer des mesures adéquates qui permettront de mettre fin aux obstacles structurels à l’embauche auxquels ils se butent, et que soit soulignée la nécessité de majorer le financement du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, qui permet l’octroi de fonds aux gouvernements provinciaux pour financer des programmes qui aident à évaluer et à reconnaître les titres de compétences internationaux et l’expérience de travail que les personnes ont obtenus dans d’autres pays.

## CONCLUSION

La Fédération des cégeps tient à remercier le gouvernement du Canada d’avoir entrepris cette importante consultation publique, en prévision de la prochaine stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Elle considère que les orientations proposées dans le document de discussion présentent une vision d’ensemble pertinente des engagements que doit prendre la société canadienne en faveur de l’égalité des chances, du développement de la richesse et de son partage. Elle souligne que l’outil primordial que doit privilégier le Canada pour ce faire demeure l’accès universel à une éducation de qualité. Celle-ci devrait être considérée comme une obligation collective, nécessaire au maintien du Canada sur la voie de la prospérité, dans un esprit d’équité et de justice sociale.

Comme toujours, les cégeps sont mobilisés et prêts à collaborer avec toutes les instances concernées aux suites qui seront données à ce chantier, dans un souci de contribuer activement à la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale.

---

<sup>12</sup> GOUVERNEMENT DU CANADA. (2016). *Assurer la croissance de la classe moyenne*. Budget fédéral 2016.

## ANNEXE

### Synthèse des recommandations

**PREMIÈRE RECOMMANDATION** : Que soit soulignée, dans la prochaine stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement fédéral, l'importance stratégique de l'enseignement supérieur dans l'atteinte des objectifs visés, en comprenant un énoncé clair indiquant la nécessité de réinvestir de façon importante et soutenue dans l'éducation, par le biais d'une majoration au TCPS pour le soutien à l'éducation postsecondaire.

**DEUXIÈME RECOMMANDATION** : Que le gouvernement fédéral majore ses investissements dans le cadre de ses ententes bilatérales sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH), lesquelles permettent aux provinces et aux territoires d'intervenir dans certains domaines ciblés pour améliorer leur employabilité, dont celui de l'éducation et de la formation.

**TROISIÈME RECOMMANDATION** : Qu'au nom des engagements historiques du Canada envers les peuples autochtones, la stratégie canadienne de réduction de la pauvreté souligne la nécessité de bonifier le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire, administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

**QUATRIÈME RECOMMANDATION** : Que le gouvernement fédéral travaille étroitement avec le Québec afin de mieux encourager les efforts du milieu collégial, étant donné sa prestation de services en francisation visant à soutenir l'intégration linguistique, sociale et professionnelle des nouveaux arrivants, et qu'il bonifie ses transferts dans le cadre de l'Accord Canada-Québec et ce, en cohérence avec les objectifs qu'il s'est donnés en matière de rehaussement de ses cibles globales d'admission de résidents permanents.

**CINQUIÈME RECOMMANDATION** : Que le gouvernement fédéral poursuive ses investissements en soutien à l'acquisition des compétences et en formation, afin de favoriser la requalification des personnes sous-représentées sur le marché du travail, dans le respect des modalités de l'Entente Canada-Québec 2014-2020 visant le transfert des sommes du Fonds canadien pour l'emploi, ce qui permettrait à la fois de consolider le rôle du collégial en matière de formation continue.

**SIXIÈME RECOMMANDATION** : Que le gouvernement fédéral entame une vaste réflexion avec les provinces, les territoires et les intervenants, au sujet de la reconnaissance des parcours scolaires et expérientiels des nouveaux arrivants, dans le but d'élaborer des mesures adéquates qui permettront de mettre fin aux obstacles structurels à l'embauche auxquels ils se butent, et que soit soulignée la nécessité de majorer le financement du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, qui permet l'octroi de fonds aux gouvernements provinciaux pour financer des programmes qui aident à évaluer et à reconnaître les titres de compétences internationaux et l'expérience de travail que les personnes ont obtenus dans d'autres pays.